

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2025\_006**

**JOURNÉE MÉMORIELLE : PLAN DE FINANCEMENT  
ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 14 février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 14 février 2025.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	34	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>À L'UNANIMITÉ :</b>
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
Philippe GAUTIER a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE  
André MARIE a donné pouvoir à Colette ORIEULT  
Alain PAYSANT a donné pouvoir à Gérard LECOQ  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**DEL2025\_006 : JOURNÉE MÉMORIELLE : PLAN DE FINANCEMENT ET  
DEMANDES DE SUBVENTION**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 février 2025.

Considérant que la communauté de communes organise une journée mémorielle pour les élèves du territoire de Seulles Terre et Mer le 10 juin 2025 afin d'entretenir le devoir de mémoire auprès des jeunes.

Considérant que cette journée mémorielle concerne les 10 écoles du territoire et les 2 collèges et vise les classes de CE2, CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, soit 800 élèves.

Considérant qu'elle est organisée en collaboration avec les équipes enseignantes, la DSDEN, le Comité du Débarquement, l'ONACVG, le Comité du Souvenir Français, le Normandy Memorial Trust, les communes concernées et les services de sécurité.

Considérant que le coût du projet est estimé à 40 200 € TTC.

Considérant que les partenaires financiers seront sollicités comme suit :

<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>		
Ministère des Armées	7 000 €	18 %
Comité du Débarquement	3 000 €	8 %
Comité du Souvenir Français	500 €	1 %
Fonds propres	29 700 €	73 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 200 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires pour l'organisation d'une journée mémorielle le 10 juin 2025.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN